



**Sylvie Castro**  
**Association Communiquer Pour Vivre**  
**14, rue de Pontgouin**  
**28250 Senonches**  
**06 86 98 59 38**  
[sylviecastro777@hotmail.com](mailto:sylviecastro777@hotmail.com)

Senonches, le 18 Aout 2017

**Senonches, le 16 février 2019**

**Monsieur Emmanuel Macron**  
**Président de la République Française**  
**Madame Brigitte MACRON**

En copie : Monsieur Edouard Philippe  
Premier Ministre

Madame Agnès Buzyn  
Ministre des Solidarités et de la Santé

Madame Nicole Belloubet  
Ministre de la justice, Garde des Sceaux

Monsieur Gérard Collomb  
Ministre de l'intérieur

Monsieur Albéric de Montgolfier  
Président du Conseil Départemental,  
Sénateur d'Eure et Loir

Monsieur Olivier Marleix  
Député Maire d'Eure et Loir

Monsieur Xavier Nicolas  
Maire Conseiller Régional d'Eure et Loir

Monsieur Jean Ziegler  
Vice-Président du Comité Consultatif  
Des droits de l'homme auprès de l'ONU

**LETTRE OUVERTE envoyée à notre Président de la République en 2017,**

**Mise à jour le 16 février 2019, adressée à Brigitte Macron.**

**Objet : Placements abusifs des services sociaux et protection de l'enfance**  
***Des enfants placés alors qu'ils ne sont pas en danger.***

Monsieur le Président, **Madame Brigitte Macron,**

Depuis de nombreuses années, des associations, des parents désespérés écrivent au Président, au Gouvernement, afin de réclamer justice. Il leur est toujours répondu que l'on ne peut rien contre les décisions des juges. Les dossiers redescendent et le cauchemar continue sans que personne ne vérifie les tragédies injustes que relatent ces victimes ou ceux qui les représentent.

Cette découverte m'a conduite à écrire « Rafles d'enfants en 2015 » : 400 pages de témoignages, victimes, associations et autres témoins. Linda de Suza m'a conseillé de vous faire parvenir mon livre.

Les placements abusifs des services sociaux sont une réalité confirmée par des magistrats, des avocats, des médecins, des élus qui ont étudié de très nombreux cas ou ont été eux-mêmes responsables de services sociaux.

Des juges pour enfants, courageux, humains et honnêtes dénoncent l'arbitraire et la non application des lois dans le domaine de la protection de l'enfance. (Voir : Guide de la protection judiciaire de l'enfant de Michel Huyette et Philippe Desloges, Edition Dunod). Voir le livre « L'enfant en miette » de Pierre Verdier Psychologue, Avocat, ancien inspecteur et directeur des services sociaux.

De nombreux travailleurs sociaux en parlent discrètement, chacun craignant de perdre son emploi.

Philippe Seguin ancien Président de la Cour des Comptes nous a laissé un rapport éloquent. Rapport de la Cour des Comptes en 2009.

*« Si la France ne résout pas les dysfonctionnements de sa protection de l'Enfance, si elle veut occulter la barbarie qui prévaut dans de trop nombreux cas et occasionne une véritable « maltraitance institutionnelle » ce sont des dizaines de milliers d'enfants qui connaîtront des traumatismes irréversibles.*

*Les conséquences sont prévisibles, tant en ce qui concerne l'équilibre de ces futurs adultes que pour la société qui devra chèrement payer son renoncement aux valeurs du Pays des Droits de l'Homme, signataire de la Convention Internationale des Droits de l'enfant. »*

### Rapport Européen :

Services sociaux en Europe : législation et pratiques de retrait d'enfants de leurs familles dans les Etats membres du Conseil de l'Europe :

Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Rapporteur : Mme Olga BORZOVA, Fédération de Russie.

### Résumé :

*« Si les enfants ont le droit d'être protégés de toute forme de violence, de maltraitance et de négligence, ils ont aussi le droit de ne pas être séparés de leurs parents contre leur gré, à moins que les autorités compétentes ne décident qu'une telle séparation est nécessaire dans l'intérêt supérieur de l'enfant.*

*Si rien ne permet de dire qu'un enfant risque, ou risque de manière imminente, de subir un préjudice grave, notamment du fait d'actes de maltraitance physique, sexuelle ou psychologique, il ne suffit pas de démontrer qu'un enfant pourrait être placé dans un environnement plus bénéfique à son éducation pour pouvoir le retirer à ses parents, et encore moins pour pouvoir rompre complètement les liens familiaux.*

*Les droits des enfants sont violés aussi bien par les décisions injustifiées prises dans les États membres de retirer (ou de ne pas rendre) des enfants à leur famille, que par les décisions injustifiées de ne pas retirer (ou de rendre trop tôt) des enfants à leur famille. Les États membres devraient donc mettre en place des lois, des règlements et des procédures donnant véritablement la priorité à l'intérêt supérieur de l'enfant dans toute décision de placement, de retrait et de retour. L'instance compétente du Conseil de l'Europe devrait élaborer des lignes directrices à l'intention des États membres sur les manières d'éviter des pratiques considérées abusives dans ce contexte, à savoir, sauf circonstances exceptionnelles, de rompre complètement les liens familiaux, de retirer des enfants à leurs parents dès la naissance, de justifier une décision de placement par l'écoulement du temps et d'avoir recours à l'adoption sans le consentement des parents. »*

**(N'oublions pas que de nombreuses bonnes directives et lois, ne sont pas appliquées par les services sociaux et la justice familiale.)**

Ces familles victimes ont souvent besoin d'un soutien, d'une aide, mais certainement pas qu'on les prive de leurs enfants, même nouveau-né, alors qu'ils ne sont pas en danger. D'autres enfants de parents drogués, alcooliques, malades mentaux, ne sont absolument pas mis à l'abri même s'il y a des signalements. **(Voir ci-dessous, livre de Maurice Berger page 5).**

Des lois prévues pour protéger des enfants en danger sont appliquées à des enfants de familles aimantes, détruisant sans vergogne des familles entières sur toute la France.

Pendant ce temps-là des enfants meurent ou survivent sous les coups de leurs parents.

Il existe une omerta sur ce fléau. De plus en plus de parents sur la France entière, communiquent entre eux et font savoir la façon inhumaine et injuste dont ils sont traités. Le contradictoire leur est refusé. Nous avons besoin de politiciens courageux et honnêtes pour accepter d'écouter, de s'informer et que les médias permettent aux familles de raconter ce dont ils sont victimes.

Les témoignages de mon livre sont l'échantillon de l'ampleur et la profondeur de cette maltraitance institutionnelle qui dépasse l'imagination la plus fertile. Deux élus de mon département ont été responsables de services sociaux. Grâce à un contact avec quelques familles, ils ont découvert, les incohérences, affirmations inexactes que font ces services pour arriver à leur fin : coût de 65 000 euros par enfant et par an. La gestion n'est pas transparente. (Voir les reportages).

Les juges ne font pas leur travail, ils violent allègrement la loi. Le contradictoire, le plus souvent n'existe pas, les familles sont traitées comme des parias. Bien-sûr il existe des juges qui sont consciencieux et examinent vraiment les dossiers des deux parties, famille et services sociaux mais il ne semble pas que cela soit la majorité.

Les juges ont dit à Xavier Nicolas (28) qui était à l'époque Vice-Président du Conseil Général et Président des services sociaux, qu'ils suivaient les directives des services sociaux. Ce qui confirme ce que nous voyons dans les faits, la parole des familles n'a pratiquement aucune valeur à leurs yeux.

Les services sociaux, sont censés protéger les enfants en danger imminent, afin d'éviter que deux enfants meurent par jour sous les coups de leurs parents. Toutes leurs dispositions auraient un sens pour ces enfants, les tenir loin des parents, les protéger de leurs maltraitances.

Dans le cas des placements abusifs, il est créé de la maltraitance en plus de celle qui n'est pas évitée. C'est une véritable catastrophe nationale entretenue par une institution énorme qui coûte une fortune au citoyen.

Plus de 300 000 enfants (plus de 360 000 enfants aujourd'hui,) suivis par les services sociaux et d'après le rapport Seguin, 50% de placements abusifs dont 25% qui n'auraient jamais dû être placés et 25% qui auraient dû être rendus à leurs parents. Donc sur 6 milliards, 3 milliards sont utilisés pour détruire des familles de façon inimaginable. Les victimes ont coutume de dire : si cela ne nous était pas arrivé, nous n'aurions jamais cru cela possible.

Certains affirment qu'il s'agit de 80% de placements abusifs. (Chiffres à mettre à jour). 80% des enfants placés le restent jusqu'à leur majorité (O.N.E.D).

Plus de 100 associations dénoncent le placement abusif d'enfants autistes. Les services sociaux accusant ces parents d'être la cause de leur autisme !

Lorsque que des parents cherchent à soigner leur enfant en allant voir des spécialistes, la PMI, un hôpital, quel que soit le problème de santé ou handicap, ils risquent de se trouver dans une spirale infernale sans rien y comprendre.

Il suffit d'un signalement infondé ou pas, pour que rapidement les services sociaux accusent sans preuve les parents des soucis de santé de leur enfant et une ordonnance de placement les prive de leurs enfants bien-aimés.

(Les subventions seraient plus élevées en cas d'handicap)

Lorsqu'un enfant meurt comme à Paris dans la machine à laver, les services sociaux clament haut et fort ne pas avoir assez d'argent. S'ils se contentaient d'aider les familles en difficulté au lieu de les briser, ils auraient plus d'argent pour chercher les vrais enfants martyrs qui sont dans toutes les couches de la société.

(Voir le livre du Psychiatre Maurice Berger : « Ces enfants qu'on sacrifie au nom de la protection de l'enfance » : Maurice Berger dénonce ces enfants connus, abusés, physiquement psychiquement par leurs parents, mais qui sont laissés aux mains de leurs bourreaux sous prétexte de ne pas rompre le lien familial. ».

Nous avons aussi noté que les employés des écoles, des crèches, des centres aérés, étaient empêchés par leur supérieur de témoigner favorablement pour les parents. De ce fait les services sociaux font des rapports à charge mais les parents ne peuvent obtenir de témoignages favorables et vrais qui viendraient contredire les affirmations exagérées ou mensongères de supérieurs rarement présents sur le terrain. Les témoignages des médecins de famille, des voisins, des amis, du maire, ne sont pas pris en compte par le juge sauf s'ils sont à charge.

Des TISF : travailleuses dans les familles reconnaissent qu'on leur demande des rapports à charge sous peine de se plaindre à leur supérieur.

Si les parents prennent un avocat, cela va leur coûter très cher et sans assurance de gagner. Les services sociaux ont des avocats payés par le contribuable autant qu'ils le désirent, la vie des familles est entre leurs mains et devient souvent un enfer. Nous avons aussi remarqué sur la France entière des avocats qui se font payer grassement et ne font pas le travail de base ou pactisent avec les services sociaux. L'aide juridictionnelle autour de 300 euros est insuffisante pour que les avocats acceptent de faire ce travail pour une somme si faible, certains le font avec conscience professionnelle, d'autres non.

Les parents ont souvent honte et n'osent pas parler, effectivement qui pourrait penser que des enfants sont enlevés à leurs parents pour des raisons fallacieuses ?

Des parents qui, à un moment difficile de leur vie ont confié leurs enfants aux services sociaux ne parviennent que très rarement à les récupérer, sans aucune raison valable.

En Eure et Loir, c'est environ 6 500 euros par enfant que coûte un enfant par mois sans compter les allocations familiales que les services sociaux récupèrent aussi très souvent. N'oublions pas que ces services ne sont contrôlés que tous les 28 ans, **s'ils sont contrôlés**. Le Président du Conseil Départemental actuel en Eure et Loir, ne répond pas aux victimes, ni aux associations, et son prédécesseur ouvrait le parapluie de la constitution pour ne pas intervenir mais le Président de la République est le garant de la constitution.

**Ce refus de répondre aux appels désespérés des parents, des associations, et même d'autres élus, de la part du principal responsable devant la loi des services sociaux : le Président du Conseil Départemental, est une entrave à la démocratie. (Même remarque concernant le préfet).**

Les parents qui ne peuvent voir leurs enfants qu'en visite médiatisée, traverse une épreuve pire qu'au parloir des prisons. Une travailleuse sociale, prend des notes pendant la visite lorsqu'elle ne s'interpose pas entre l'enfant et le parent. Il est souvent demandé aux enfants de ne pas parler des choses difficiles ou inquiétantes qu'ils vivent en foyer ou

en famille d'accueil. Maintes fois, les assistantes sociales leur demandent de ne pas aller dans les bras de leurs parents, de ne pas les embrasser sous peine de ne plus jamais les revoir. Elles disent fréquemment aux enfants que ceux sont les parents qui les ont abandonnés. (Bien-sûr, il existe des travailleurs sociaux bienveillants et nombreux sont ceux qui se plaignent discrètement de pratiques qu'ils n'approuvent pas.)

Les parents qui cherchent à récupérer leurs enfants placés abusivement sont les plus maltraités : on les éloigne de plus en plus de leurs enfants et tous les prétextes vrais ou faux sont utilisés. Ceux qui acceptent le placement ont des avantages, visite libre dans la famille le week-end, et une partie des vacances.

Le droit des enfants est bafoué en permanence : les enfants lorsqu'ils sont maltraités dans les services sociaux n'ont personne pour les protéger. Les services sociaux se protègent d'abord eux-mêmes. (Il existe des enfants placés pour des bonnes raisons qui ont la chance de tomber dans une bonne famille, un bon foyer, un bon lieu de vie, mais pour combien qui ne le sont pas ?)

Le reportage : Enfance en souffrance, la honte, met en évidence que les enfants ne sont pas assurés d'être en sécurité au sein des services sociaux. Preuves flagrantes à l'appui, confirmées par le livre d'Alexandra Riguet. (Détournement d'argent, personnel non qualifié et non en règle avec la législation) et par d'innombrables témoignages d'enfants et de parents : viols, violence... (Dernièrement sur France 3, Enfants placés : Les sacrifiés de la République, met en évidence, l'aveu d'incompétence et d'impuissance, de nombreux centres d'accueil et de leurs responsables.)

(Voir le rapport NAVES CATHALA, qui date un peu mais est toujours d'actualité quant à son fond : « Un dispositif complexe et inadapté aux besoins actuels des familles, aux articulations souvent défailtantes » Les auteurs de ce rapport déplorent : l'absence totale d'une instance de pilotage et d'évaluation du système de protection de l'enfance. » Ils notent la qualité des informations transmises aux autorités souvent médiocres et les méthodes utilisées, stéréotypées. Les mesures prises le seraient plus par rapport à l'offre existante que des besoins précisément évalués de la famille et de l'enfant. Le choix de la mesure est trop souvent guidé par la seule alternative AEMO/placement. Des familles qui vivent mal l'intervention administrative et judiciaire d'où un sentiment de peur et d'injustice. )

Ce rapport est très complet et fait des propositions fort intéressantes : propose un travail d'équipe avec le département, les élus et les familles, qui est encore bien pauvre. Une Conférence départementale de la famille et de l'enfance a été proposée et qui me semble inexistante à ce jour.

Suite aux placements abusifs, des familles entières sont détruites : les parents ne parviennent plus à travailler, tombent malade, sont ruinés par les avocats. Les allocations, partie intégrante du budget familial, qui permettaient de rembourser, maison, voiture pour famille nombreuse sont supprimées. Aux soucis financiers s'ajoute, la honte d'être traités comme des parias. (Voyons, si on leur a pris leurs enfants, c'est qu'ils ont fait quelque chose de grave !)

Une autre question vaut la peine d'être posée : Que deviennent les enfants placés à l'ASE ?

Bon nombre de jeunes adultes se retrouvent paumés, à la rue en sortant de l'ASE lorsqu'ils ne sont pas drogués ou alcoolisés ou récupérés par des extrémistes pour utiliser leur mal-être. Il semble que le placement ne soit pas une solution pour de très nombreux enfants. Le comble c'est que les enfants placés sont souvent fichés et surveillés afin que leurs propres enfants soient placés à leur tour ! Aux dernières nouvelles seulement 30% des enfants placés à l'ASE s'en sortent. **(A vérifier !)**

Des travailleurs sociaux se plaignent que leurs rapports sont falsifiés, de subir du harcèlement et de ne pas pouvoir faire correctement leur travail auprès des familles, car un seul objectif est important : le placement.

Monsieur le Président, je fais appel à votre raison et à votre cœur pour regarder en face, ce qui est un des plus grands scandales en France de ces dernières années, d'en faire part à vos autres conseillers et de créer en urgence une commission de travail afin de faire cesser ces agissements contre-nature. Toutes les associations de défense des familles, issues de cette misère se tiennent à votre disposition.

**(Une véritable commission démocratique ne comportant pas uniquement des élus, mais des associations représentant les parents, les enfants, des magistrats, s'impose pour aller vers des solutions viables.)**

Je reçois tous les jours des appels désespérés de parents à qui on retire leurs enfants parce qu'ils les aiment trop ! ou des parents protecteurs impuissants devant un juge qui veut placer l'enfant chez le violeur et prédateur, preuves à l'appui. Des femmes sont obligées de se cacher pour protéger l'enfant en danger dans des conditions angoissantes et aléatoires. (Voir Association Innocence en danger et témoignages de la psychologue et auteur Hélène Romano).

**(Régulièrement, je suis mise en contact avec des mères désirant protéger leurs enfants d'actes pédophiles, les affaires sont souvent classées, et certaines mères sont en fuite pour protéger leurs enfants et à moins de bonnes relations et d'aides financières, finissent par se faire attraper, les enfants sont placés ou confiés au père agresseur.)**

Plus les parents cherchent à récupérer leurs enfants, moins ils les voient.

Un ingénieur sur Paris se voit privé de ses trois filles dont deux jumelles, maltraitées dans les services sociaux. Cela fait des mois qu'il n'a aucune nouvelle de ses filles et sans raisons invoquées. Aucun recours ne fonctionne, la justice ne fonctionne pas.

**(Grâce à son action et l'aide de son avocate très active, il a finalement récupéré ses filles pour une durée illimitée.)**

### **Ces horreurs et ces drames se répètent tous les jours.**

Il y a urgence d'agir afin que ces MASSACRES cessent !! ET qu'enfin toutes ces familles soient entendues, et protégées.

En vous remerciant par avance de prendre à cœur ce cancer qui ronge la France dans ce qu'elle a de plus cher : la famille, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à mes pensées les meilleures

Sylvie Castro  
Présidente de l'Association CPV  
Communiquer Pour Vivre

**PS : Je vous envoie mon livre : Rafles d'enfants en 2015 (400 pages de témoignages) ainsi qu'un courrier de Jean Ziegler, vice-président du Comité Consultatif des Droits de l'Homme auprès de l'ONU**

J'ai découvert des bonnes familles d'accueil, des bons lieux de vie, qui souffrent de l'intervention inadéquate dans leur fonctionnement de l'institution de la protection de l'enfance qui leur reproche d'être « trop » bienveillants auprès des enfants ou d'adolescents dont ils ont la charge et peuvent décider de façon unilatérale de déplacer les enfants, contre leur désir.

Pourquoi place-t-on des enfants qui ne devraient pas l'être et ne protège-t-on pas des enfants en danger ?

J'ai découvert que la plupart des structures et familles d'accueil ne sont pas suffisamment formées pour accueillir les enfants en danger. Donc on place des enfants gentils de parents aimants pour lesquels une formation est moins nécessaire.

J'imagine que si on faisait l'économie de ne plus placer des enfants qui ne le nécessitent pas, il serait économiquement possible de rémunérer correctement et de former des structures familiales ou collectives à la hauteur de l'enjeu ainsi que des équipes d'aide éducative nécessaires pour suivre les familles en prévention et suivi à leur domicile.

Nous sommes tout de même dans le cadre d'un budget qui tourne à plus de 8 milliards d'euros.

Sylvie Castro

PS : En espérant pouvoir vous entretenir personnellement de ce sujet brûlant. Je suis soutenue par Jean Ziegler : Vice-Président du Comité Consultatif des droits de l'homme auprès de l'ONU et d'anciens responsables des services sociaux dont je pourrai vous donner les coordonnées, qui reconnaissent les placements abusifs et les déplorent.